

La présente thèse, portant sur *la protection du patrimoine architectural à la croisée des droits de l'urbanisme et du patrimoine*, a été soutenue par **M. Olivier Bonneau** à l'université de Pau et des pays de l'Adour le 14 janvier 2011. Obéissant à une construction claire (partie I : les normes de protection du patrimoine et, partie II : leur sanction aux travers des procédures d'autorisation et de déclaration des travaux), elle se propose de revenir sur l'analyse de la protection du patrimoine architectural par les droits de l'urbanisme et du patrimoine en vue de mettre en lumière les grands équilibres, tant entre les nombreux instruments juridiques spécifiques qui existent à cette fin qu'entre les acteurs qui y concourent (Etat et collectivités territoriales).

Sa dimension professionnelle assumée (thèse financée par le dispositif CIFRE et réalisée au sein d'un cabinet d'avocats) lui permet de renforcer l'analyse juridique classique au moyen d'illustrations tirées de la pratique quotidienne de ces deux droits et, le cas échéant, de formuler des propositions d'amélioration des dispositifs existants.

Elle s'emploie également à souligner le déséquilibre de la protection de l'esthétique sur le territoire français entre les centres historiques, très protégés, et les périphéries urbaines, souvent laissées à l'abandon.

Unanimement saluée par le jury comme présentant un réel intérêt scientifique en raison de l'éclairage précieux et inédit qu'il apporte sur la question, cette thèse a valu à son auteur le titre de docteur en droit avec mention très honorable et autorisation de publication en l'état.

Jean Gourdou - Professeur de droit public à l'Université de Pau et des pays de l'Adour - Directeur du laboratoire de recherche Pau droit public.